



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Protection des officines face aux trafics de médicaments et aux cybermenaces

Question orale n° 763

Texte de la question

M. Nicolas Ray attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'évolution des réseaux de fraude aux médicaments et la vulnérabilité croissante des officines face aux nouvelles formes de criminalité organisée. Les pharmaciens d'officine font état d'une recrudescence préoccupante des fraudes liées aux fausses ordonnances et aux trafics de médicaments. Sur la première année de déploiement du dispositif ASAFO-Pharma, plus de 15 000 signalements de suspicions de fausses ordonnances ont été réalisés par les pharmaciens et près de trois ordonnances sur quatre ont été confirmées comme frauduleuses. Ainsi, selon les chiffres de l'assurance maladie, plus de 13 millions d'euros de fraudes liées aux trafics de médicaments et aux fausses ordonnances ont été détectés et stoppés en 2024, contre 11,5 millions d'euros en 2023. Ces chiffres traduisent une professionnalisation croissante des réseaux criminels, qui ciblent notamment des médicaments à forte valeur marchande ou faisant l'objet de tensions d'approvisionnement, tels que les traitements du diabète, certains antalgiques opioïdes, la prégabaline ou encore certains anticancéreux. Pour obtenir ces médicaments, les fraudeurs utilisent des modes opératoires reposant sur la circulation de faux documents de plus en plus sophistiqués, l'utilisation d'identités usurpées, la multiplication des passages dans différentes officines ou encore l'exploitation des périodes de grande affluence afin de contourner la vigilance des pharmaciens. Les médicaments ainsi obtenus frauduleusement iront ensuite alimenter des marchés parallèles de revente, en France comme à l'étranger, profitant de leur forte valeur marchande, des tensions d'approvisionnement et de la demande croissante pour certains traitements, ou être détournés à des fins d'usage non médical. Ainsi, les fausses ordonnances ne constituent aujourd'hui qu'une partie d'un phénomène plus large. Plusieurs signalements récents mettent en effet en évidence la multiplication de plateformes se présentant frauduleusement comme des pharmacies en ligne et proposant, sans prescription, des médicaments normalement soumis à ordonnance, notamment des traitements contre le diabète, l'obésité ou les troubles de l'érection. Selon l'Institut de recherche anti-contrefaçon de médicaments (IRACM), une très large majorité des pharmacies en ligne seraient illégales. Ces plateformes peuvent non seulement être utilisées pour la revente de médicaments obtenus frauduleusement, mais également commercialiser des médicaments contrefaits, mal dosés ou potentiellement dangereux pour la santé. Elles peuvent en outre servir à collecter frauduleusement des données personnelles, médicales ou bancaires de leurs utilisateurs les exposant ainsi à des risques supplémentaires de fraude et d'usurpation d'identité. Cette évolution témoigne d'une porosité croissante entre les trafics de médicaments, les escroqueries numériques et les atteintes aux données de santé. Les pharmacies détiennent en effet des informations particulièrement sensibles, relatives tant à l'identité et au parcours de soins des patients qu'aux prescriptions médicales et aux données professionnelles des acteurs de santé. L'exploitation frauduleuse de ces informations est susceptible d'alimenter des trafics de médicaments, de faciliter la production de fausses ordonnances, de permettre des usurpations d'identité ou de porter atteinte à la confidentialité des données de santé des patients. Ainsi, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé a récemment alerté la profession sur plusieurs tentatives de collecte frauduleuse d'informations par téléphone ou par courrier électronique, menées par des individus se faisant passer pour des organismes publics, des autorités sanitaires ou des partenaires institutionnels. Dans un contexte où les équipes officinales sont déjà fortement mobilisées par les ruptures d'approvisionnement, les difficultés de recrutement et l'augmentation des charges, ces nouvelles menaces font peser une pression supplémentaire sur les professionnels, qui se retrouvent souvent en première ligne face à des fraudeurs utilisant désormais des techniques relevant à la fois de la délinquance organisée et de la cybercriminalité. Au-delà du préjudice financier

subi par l'assurance maladie, ces pratiques soulèvent également des enjeux majeurs de santé publique. Le détournement de médicaments accentue les tensions d'approvisionnement, compromet l'accès aux traitements pour les patients qui en ont réellement besoin, favorise la circulation de produits potentiellement dangereux et fragilise la confiance indispensable au bon fonctionnement de la chaîne de soins. Face à cette évolution préoccupante, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre pour renforcer la lutte contre les réseaux de fausses ordonnances et les trafics de médicaments, mieux sécuriser les prescriptions médicales, protéger les officines contre les tentatives de vol de données et d'usurpation d'identité, lutter contre le développement des sites illégaux de vente de médicaments sur internet, améliorer la coordination entre l'assurance maladie, les agences régionales de santé, les autorités sanitaires et les services d'enquête et développer une véritable stratégie de prévention, de cybersécurité et de sensibilisation adaptée aux pharmacies d'officine comme au grand public.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Ray](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 763

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 juin 2026](#)